

# CLUB ARCI

## Rapport du contrôleur sur les comptes de l'exercice 2017

En exécution du mandat qui m'a été confié, j'ai vérifié les comptes du club précité.

Les documents détenus par la trésorière, Mme Jacqueline PHILIP, et mis à ma disposition ont été examinés et j'ai constaté que les opérations contrôlées ont été correctement enregistrées et que les exercices comptables ont été respectés.

Les dépenses sont toutes justifiées et ont toutes été faites en conformité.

Les comptes courants de la CAISSE d'EPARGNE et du livret A figurent à l'actif du 31 Décembre 2017 pour les sommes inscrites sur les relevés bancaires.

Les chiffres qui viennent de vous être donnés par Mme PHILIP ont été vérifiés et ont tous mon accord.

Dans ces conditions, j'estime que les comptes de l'exercice 2017 présentés sont sincères et réguliers et je vous engage à les approuver.

LA COTE ST ANDRE, le 21 JANVIER 2018